

Professionnels :

En ce qui concerne les commerces et industries, la loi précise que ce qui sert à l'activité doit avoir sa propre filière de traitement. La collectivité se charge des « déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et publics, à l'exclusion des déchets liés à la production ou à la distribution ».

Bio-déchets : il est un peu tôt

La partie qui peut être composée (fermentescible) représente 1/3 de notre poubelle.

Les déchets fermentescibles regroupent tous les déchets composés de matières organiques biodégradables: déchets de cuisine (épluchures, laitages, croûtes de fromages, restes de

viande, filtres en papier, coquilles d'oeufs, marc de café, pain, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...) et les déchets de maison (mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, plantes d'intérieur...).

Suite à une étude chiffrée, les élus ont choisi de ne pas s'engager, pour l'instant, dans la mise en place d'une collecte « fermentescibles » en porte à porte. Les coûts de mise en oeuvre seraient disproportionnés par rapport aux gains obtenus. Il est nécessaire que les habitants soient d'abord sensibilisés aux enjeux et prêts à jouer le jeu.

Les expériences des collectivités voisines montrent un engouement les premiers temps, puis une baisse de régime.

Renseignements :
03 86 28 92 92



Points d'apport volontaire: Revus et corrigés pour plus d'efficacité

Trop éloignés ou trop près des habitations, trop bruyants, trop sales... les points d'apport volontaire sont toujours difficiles à situer et souvent critiqués. Conscients de la nécessité de les rendre aujourd'hui plus attractifs, sensibles aux enjeux du tri sélectif et de la valorisation des emballages, les élus de la Communauté de Communes Loire et Nohain ont choisi de revoir entièrement le mode de fonctionnement des « PAV » : leur emplacement, leur fonctionnalité, leur nettoyage...

Les gisements, les flux... une analyse détaillée pour un programme adapté

Une étude menée par les services de la CCLN avait pour but de recenser l'ensemble des points d'apports volontaire sur chaque commune de la communauté.

Après l'analyse individuelle des flux (combien de kilos d'emballage par type, par an et par habitant, rapporté à la moyenne collectée sur notre territoire), une mise en perspective avec les flux nationaux a été réalisée (voir ci-dessous).

Production et comparaison des flux
suivant les données de l'ADEME (Agence de
l'Environnement et De la Maîtrise de l'Energie)

FLUX	Moyenne nationale	CCLN	Différences
VERRE	41,3 Kg/h/a	39,43 Kg/h/a	- 1,87 Kg/h/a
PLASTIQUE	19,4 Kg/h/a	3,38 Kg/h/a	- 16,02 Kg/h/a
PAPIERS CARTONS	18,1 Kg/h/a	8,85 Kg/h/a	- 9,25 Kg/h/a
ACIERS	06,4 Kg/h/a	Mélangés aux flux cartons et plastiques ci-dessus	
ALUMINIUM	0,90 Kg/h/a		